



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF -
11ème session
Point 7 de l'ordre du jour

FUND/EXC.11/2
30 septembre 1983
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE EXECUTIF
A SA ONZIEME SESSION
(tenue le 30 septembre 1983)

Président : M H Mutilainen (Finlande)
Vice-président : M A J Kandakai (Libéria)

Ouverture de la session

La session a été ouverte par M A J Kandakai (Libéria) conformément à la règle v) du règlement intérieur du Comité exécutif.

1 Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document FUND/EXC.11/1.

2 Election du président et du vice-président
(point 2 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée:

Président : M H Mutilainen (Finlande)
Vice-président : M A J Kandakai (Libéria)

3 Examen des pouvoirs des représentants
(point 3 de l'ordre du jour)

Les membres suivants du Comité exécutif ont assisté à la session:

Algérie	Gabon
Allemagne, République fédérale d'	Italie
Bahamas	Japon
Espagne	Libéria
Finlande	Pays-Bas

Le Comité exécutif a décidé que les pouvoirs présentés par ces délégations pour la sixième session de l'Assemblée devaient s'entendre être valables également pour la onzième session du Comité exécutif.

Le Comité exécutif a été informé que tous ses membres avaient présentés des pouvoirs qui avaient été jugé en bonne et due forme.

Les Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs:

Belgique	Norvège
Brésil	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Canada	Pologne
Danemark	Portugal
Etats-Unis	République arabe syrienne
Fidji	Royaume-Uni
France	Sri Lanka
Indonésie	Suède
Koweit	Yougoslavie
Monaco	

Les organisations internationales non-gouvernementales suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs:

BIMCO	ITOPF
ICS	CRISTAL
International Group of	OCIMF
P & I Clubs	

4 Examen des questions relatives au sinistre du TANIO
(point 4 de l'ordre du jour)

4.1 Le représentant du Club P & I du Royaume-Uni a informé le Comité exécutif qu'il était disposé à soumettre au FIPOL une déclaration au sujet de la question de savoir si la demande formulée par le Club P & I contre le FIPOL était faite dans le délai prescrit à l'article 6 de la Convention portant création du Fonds. Cependant, le représentant a expliqué que, vu le besoin d'entrer dans de longues détails, il préférerait présenter cette déclaration par écrit plutôt que verbalement à la présente session du Comité exécutif. Le Comité exécutif a pris note de cette information et a demandé à l'Administrateur de poursuivre l'examen de la question de

savoir si la demande faite par le Club P & I du Royaume-Uni était atteinte de prescription ou non. L'Administrateur a été autorisé à parvenir à un règlement final avec le Club P & I du Royaume-Uni après avoir examiné tous les aspects légaux de cette question avec les conseillers juridiques.

4.2 Le Comité exécutif a décidé que la date de paiement de l'indemnisation qui figurerait dans les divers accords avec les demandeurs serait le 15 février 1984.

5 Date de la prochaine session (point 5 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a décidé de tenir sa prochaine session les 24 et 25 septembre 1984.

6 Divers (point 6 de l'ordre du jour)

Aucune question n'a été soulevé sous ce point de l'ordre du jour.

7 Adoption du rapport à l'Assemblée (point 7 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a décidé de laisser la rédaction du rapport de cette session aux soins du Président et de l'Administrateur.
